|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 28 octobre 2010

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Addendum 1 à laCirculaire TSB 145****Interop/KB** | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union- Aux Membres du Secteur de l'UIT-T- Aux Associés de l'UIT-T- Aux Présidents et Vice-Présidents de toutes les Commissions d'études de l'UIT-T |
|  |  |  |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 6226+41 22 730 5853interop@itu.int | **Copie**:- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **3ème réunion de l'UIT sur l'interopérabilité (Interop) en matière de TVIP, Pune (Inde), 14-17 décembre 2010** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 145 du 12 octobre 2010, veuillez noter que, **pour les exposants**, les droits de participation aux tests et/ou aux présentations s'élèvent à 3 000 CHF par organisation. Une remise spéciale de 20 pour cent est offerte aux organisations qui ont participé à la première ou à la deuxième réunion de l'UIT sur l'interopérabilité (Interop) en matière de TVIP, tenues respectivement à Genève en juillet 2010 et à Singapour en septembre 2010; de ce fait, leurs droits de participation s'élèvent à 2 400 CHF. Aucune limite n'est imposée quant au nombre de participants par organisation. Tous les détails concernant, notamment, l'inscription en ligne et le paiement seront disponibles sur notre site web, à l'adresse suivante: [**itu.int/interop**](http://www.itu.int/interop).

2 Veuillez notez également qu'un **atelier d'une demi-journée consacré à la conformité et à l'interopérabilité en matière de TVIP** aura lieu au **Sinhgad Technical Education Society Narhe Campus, à Pune (Inde)**,le **17 décembre 2010**, l'une des deux journées consacrées aux présentations. Cet atelier encouragera les différentes parties prenantes (spécialistes de la TVIP, personnel des laboratoires, régulateurs, radiodiffuseurs, entreprises de télécommunication, fabricants, intégrateurs de systèmes, fournisseurs de contenus, utilisateurs finals, etc.) à dialoguer, afin de partager des informations et renforcer la coopération entre les organisations concernées par le déploiement de la TVIP. Pour participer à cet atelier, merci de vous inscrire à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/ITU-T/workshop/edrs.registration.form?_eventid=3000204>. De plus amples informations au sujet de l'atelier, notamment son programme provisoire et des renseignements d'ordre pratique, seront disponibles sur notre site web, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/iptv/201012/index.html>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications